

Son Excellence António Guterres  
Secrétaire général  
Nations Unies  
New York  
NY 10017  
États-Unis

Paris, le 8 Juillet 2022

*Founding Partners*

Caroline de MAREUIL-VILLETTE  
Founding Partner

Claire VERSCHELDE, PhD.  
Founding Partner

*Partners*

Manon BONNETON, PhD.  
Head of Lyon Office

Anne SAVOYE, PhD.  
Head of Brussels Office

Virgile GRANDCLAUDE, PhD.  
Head of Chemistry Dpt

Philippe YON  
Administrative and financial director

*IPSC/Science Team*

Laetitia ETCHEPARE, PhD.  
Christelle EYRAUD, PhD.

Laetitia HORZINSKI, PhD.  
Héliène LABIT, PhD.

Mélanie PARISE, PhD.  
Morgan TORCHY, PhD.

Coline TRICHOT, PhD.

*Formerly Legal*

Marie AUFORT-MARCADON, PhD.  
Claire BERNHARDT-RIBOULOT, PhD.

Guillaume CAREL, PhD.

Christelle PETIT, PhD.

Michail TSOUKALAS, PhD.

Charlotte LE FLOCH

Marie VIDAL, PhD.

*Medical Device Team*

Bastien FOURNIÉ

Philippe DUPIRE

Léontine GREVERATH

David MONIN, PhD.

Emmanuelle MOSSOUX, PhD.

Céline ROSTICHER, PhD.

Sara SPADOLA, PhD.

*Trademark/Intro/Protection Team*

Laurence RIVIERE

Marine BEACCO

Elodie ROCHOUX

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que ICOSA soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD).

ICOSA fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

*Caroline de Mareuil*

**ICOSA**  
63 av. Denfert-Rochereau - 75014 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 53 63 46 90  
Fax : +33 (0)1 42 84 46 50  
[www.icosah.fr](http://www.icosah.fr) - [icosah@icosah.fr](mailto:icosah@icosah.fr)

Caroline de Mareuil-Villette  
Directeur Général  
ICOSA